



## COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2024 à CARENTAN-LES-MARAIS (*Les Veys*)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

### DÉLIBÉRATION

**CS 2024/28 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – AMBITION 2 – Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers - 03. Conforter la gestion équilibrée des grands ensembles naturels – M7. Préserver et gérer des espaces naturels continentaux et maritimes et des espèces remarquables - Mise en oeuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie**

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 26 mars 2024 à Carentan-les-Marais (*Les Veys*), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 20 mars 2024 aux membres délibérants et le 21 mars 2024 aux membres associés conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

##### *avec voix délibérative*

##### *Pour la Région*

Pascal MARIE, Pierre VOGT

##### *Pour les conseillers départementaux*

Hedwige COLLETTE (*pouvoirs de Christelle CASTELEIN et Maryse LE GOFF*), Benoît FIDELIN, Patrick THOMINES (*pouvoirs de Martine LEMOINE et Hervé MARIE*)

##### *Pour les Communautés de Communes*

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche - *pouvoir d'Aurélie GIGAN*)

##### *Pour les communes*

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise – *pouvoir de Bertrand LECONTE*), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Miche MAUDUIT*), Yves HUET (Gonfreville), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan – *pouvoir de Gérard VOIDYE*), Jocelyne LEVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Laurent HUET*), Aurélien MARION (Appeville), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Gérard TAPIN (Marchésieux – *pouvoir de Marie-Agnès HÉROUT*)

##### *avec voix consultative*

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche)

#### ÉTAIENT EXCUSÉS

##### *Pour la Région*

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELLOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT, Marianne ROZET

##### *Pour les conseillers départementaux*

Christèle CASTELEIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Maryse LE GOFF, Martine LEMOINE, Thierry LETOUZÉ, Hervé MARIE, Jean MORIN



## MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

### Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

### Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAUT** (Rauville-la-Place), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

### Pour les membres consultatifs

Julien **MINICONI** (Sous-préfet de Coutances), Adrien **ALLARD** (Sous-préfet de Bayeux), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - Chargée de mission Parcs naturels régionaux et Biodiversité)

### **Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin**

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLLOL**, Arnaud **FEREY**

**Nombre de votants : 20 membres + 12 pouvoirs**

Soit un quorum de 32 membres sur 58

**CS 2024/28 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – AMBITION 2 – Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers - 03. Conforter la gestion équilibrée des grands ensembles naturels – M7. Préserver et gérer des espaces naturels continentaux et maritimes et des espèces remarquables - Mise en oeuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie**

Le Parc naturel régional assure la gestion de la Réserve Naturelle Nationale RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie depuis 1991. Il assure la mise en œuvre du plan de gestion 2018-2027 pour le compte de l'État. Les opérations courantes de gestion sont prévues dans le budget général sur une dotation de l'État (117 000 € sollicités en 2024).

La gestion s'effectue en partenariat avec la commune de Doville et la Commission Syndicale de la Sangsurière. Le plan de gestion a été validé en 2018 par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

La RNNSA assure l'entretien et la gestion écologique de milieux patrimoniaux grâce à un contrat Natura 2000, d'une durée de 5 ans. Il comprend des prestations :

- de fauche en bandes de la cladiaie ;
- de curage de fossé et de mares ;
- le broyage des ligneux dans les enclos.

Le budget estimatif pour les 5 années du contrat est de 291 680 €, financés sur crédits de la Région et européens (58 336 € Région et 233 344 € FEDER).

Le budget présenté ci-dessous correspond à la première année du contrat, soit 40 000 €.

### **Code budgétaire : 24\_M073\_RNNSA\_PDG**

Dépenses de fonctionnement 2024		Recettes de fonctionnement 2024	
61521 – Entretien de terrains	40 000,00 €	7472 RÉGION	8 000,00 €
		74772 FEDER	32 000,00 €
<b>Montant prévisionnel de l'opération</b>			<b>40 000,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
050-255002552-20240326-DELIB\_CS2024\_28-DE  
Date de télétransmission : 30/04/2024  
Date de réception préfecture : 30/04/2024



## MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

La RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie dispose d'un troupeau de ponettes pour assurer la gestion écologique dans deux secteurs du site.

Un contrat Natura 2000 de 5 ans est déposé pour la surveillance du troupeau pour un montant total de 47 236,20 €.

Le budget présenté ci-dessous correspond à la première année du contrat, soit 9 000 €.

### Code budgétaire : 24\_M073\_RNNSA\_PDG

Dépenses de fonctionnement 2024		Recettes de fonctionnement 2024	
6228 – Prestations de services extérieurs	9 000,00 €	7472 RÉGION	1 440,00 €
		74772 FEDER	5 760,00 €
		Budget de structure	1 800,00 €
<b>Montant prévisionnel de l'opération</b>			<b>9 000,00 €</b>

Dans le cadre du fonds vert, un dossier a été déposé afin de financer l'acquisition de matériels :

- achat d'une voiture de terrain (mutualisé avec la RNN du domaine de Beauguillot) ;

### Code budgétaire : 24\_M073\_RNNSA\_PDG

Dépenses d'investissement 2024		Recettes d'investissement 2024	
21828 – Autres matériels de transport	39 600,00 €	1318 FONDS VERT	31 680,00 €
		Reprise de l'excédent*	7 920,00 €
<b>Montant prévisionnel de l'opération</b>			<b>39 600,00 €</b>

\* Fonds DREAL perçu en 2021

- d'un GPS différentiel : réalisation de mesures topographiques dans le cadre de la mise en place de l'observatoire des impacts du réchauffement climatique sur la tourbière de la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie ;

### Code budgétaire : 24\_M073\_RNNSA\_PDG

Dépenses d'investissement 2024		Recettes d'investissement 2024	
2188 – Autres immobilisations corporelles	12 500,00 €	1318 FONDS VERT	10 000,00 €
		Reprise de l'excédent*	2 500,00 €
<b>Montant prévisionnel de l'opération</b>			<b>12 500,00 €</b>

\* Fonds DREAL perçu en 2021

- d'une étuve de laboratoire pour la réalisation en régie d'analyses (teneur en eau, densité apparente, etc...).

### Code budgétaire : 24\_M073\_RNNSA\_PDG

Dépenses d'investissement 2024		Recettes d'investissement 2024	
2158 – Autres installations, matériel et outillage technique	2 000,00 €	1318 FONDS VERT	1 600,00 €
		Reprise de l'excédent*	400,00 €
<b>Montant prévisionnel de l'opération</b>			<b>2 000,00 €</b>

\* Fonds DREAL perçu en 2021

Accusé de réception en préfecture  
050-255002552-20240326-DELIB\_CS2024\_28-DE  
Date de télétransmission : 30/04/2024  
Date de réception préfecture : 30/04/2024



## MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

### Action sur la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie

Dans le cadre de l'appel à projets « Eau/Biodiversité » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, un dossier a été constitué (2023-2025). L'objectif est de suivre l'évolution de la biodiversité, en lien avec des travaux de reméandrage du cours d'eau ceinturant la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie (Le Gorget).

En 2024, poursuite de l'acquisition de données pour l'analyse fonctionnelle de la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie, dans le cadre de la définition du fonctionnement hydrologique du site en état initial (avant travaux).

#### Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord sur ce dossier
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents y afférents.

**ADOPTÉ à l'unanimité**

**Pour extrait certifié conforme  
Transmis en préfecture le 29 avril 2024  
Benoît FIDELIN,  
Président du Parc naturel régional  
des Marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS  
DU COTENTIN ET DU BESSIN  
3 Village Ponds d'Ouve - BP 137  
Saint-Germy-sur-Mer  
50500 CARENTAN-LES-MARAIS  
Tél. 02 33 71 61 90 / info@parc-cotentin-bessin.fr